

## **Défense et promotion des droits syndicaux**

**A quelques semaines du Congrès national de Rennes, le SNES-FSU considère que la question de la défense et de la promotion des droits syndicaux à l'échelon national comme international reste un sujet à traiter. L'actualité montre malheureusement la persistance d'attaques répétées contre l'exercice de ces droits.**

Il s'agit là d'une thématique récurrente qui sera traitée dans le cadre du thème 4 "Pour un syndicalisme rénové, renforcé et moteur de progrès social". Le SNES-FSU a toujours considéré cette dimension comme étant importante dans l'activité du syndicat. Elle est explicitée dans la dernière partie du thème 4 relative à la solidarité internationale (point 5.2) "Le SNES-FSU continuera à soutenir les syndicalistes menacés dans leur pays et participera aux campagnes nationales (avec la FSU) et internationales sur ce point comme il l'a fait par le passé (EGITIM SEN Turquie, SEP (syndicat du primaire) et SYNESED (syndicat du secondaire ) à Djibouti , en Iran , en Palestine, aux Philippines)". Sont concernés les enseignant -e- s et les personnels de l'éducation en général qui se retrouvent dans l'incapacité de se syndiquer, de participer à des réunions parce que menacés ou gravement sanctionnés par les autorités éducatives dont ils dépendent. Les attaques contre les droits syndicaux peuvent aussi se traduire par des arrestations et emprisonnements comme c'est malheureusement le cas en Turquie et à Djibouti. Elles donnent lieu aussi à des procès.

### **Quel type d'action et de soutien ?**

Le SNES-FSU avec l'organisation syndicale enseignante mondiale qu'est l'Internationale de l'Éducation avec sa région Europe appelée CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) réfléchit aux modalités pratiques de soutien à envisager. De quelle solidarité s'agit-il? Tâche difficile quand il faut déterminer les meilleurs moyens de faire pression sur les autorités gouvernementales et/ou éducatives en accord avec les syndicats enseignants des pays concernés. Au cours de ces dernières années, l'expérience montre que la rédaction de lettres de protestation, de tracts pour la défense des droits syndicaux, l'organisation de rassemblements devant les ambassades et consulats tout comme la communication grâce aux réseaux sociaux ne suffisent pas toujours à créer le rapport de forces nécessaire. Dans certains cas, le choix de mettre en place des missions internationales de solidarité avec plusieurs représentants syndicaux présents sur le terrain pendant plusieurs jours permet de mieux cerner les situations dramatiques auxquelles sont confrontés nos collègues. Une solidarité plus active impliquant des militants à tous les échelons du syndicat. Cela nécessite un travail sur le long terme avec des moyens financiers et humains suffisants. Le SNES-FSU continuera à œuvrer pour le respect des droits syndicaux qu'ils soient individuels ou collectifs.

Odile Cordelier

Secteur international